



Presidency of Italy
Council of Europe
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie
Conseil de l'Europe
Novembre 2021 - Mai 2022

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique

Informations pratiques

La [conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture sur le thème « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique »](#) aura lieu le **1^{er} avril 2022** à Strasbourg, au Palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe. Elle se déroulera sous forme hybride, ce qui permettra une participation en présentiel ou en ligne. Une **réception de bienvenue**, marquée par une performance artistique de David Quayola, sera organisée le soir du **31 mars** et **deux expositions** donneront une saveur particulière à la conférence.

Programme

Le projet de programme et des documents d'information seront mis à disposition en anglais et en français sur la [page web de la conférence](#), accompagnés de ressources complémentaires.

Inscription

Sur invitation.

Discours / interventions

Les chefs de délégation sont priés d'envoyer leur discours ou exposé pour le **23 mars 2022** à Min.Conf.Italy2022@coe.int, en précisant dans laquelle des trois séances ils souhaiteraient prendre la parole :

- la session d'ouverture ;
- la session thématique 1 : « Créer l'avenir – culture, créativité, patrimoine et transformation numérique » ;
- la session thématique 2 : « Politiques de diversité et de pluralisme – favoriser les coproductions de séries télévisées européennes ».

Les discours ne seront pas rendus publics avant la conférence et seront uniquement communiqués aux interprètes. Veuillez noter que les interventions ne doivent pas dépasser **trois minutes**.

Interprétation

Lors de la réunion, l'interprétation sera assurée en anglais, en français et en italien.

Informations pour les participants qui assisteront en personne à la conférence

Les réunions se dérouleront dans la **salle du Comité des Ministres** du Conseil de l'Europe (et il sera

possible de les suivre en direct en salle 1).

Les participants inscrits entreront dans le Palais de l'Europe par l'entrée principale. À leur arrivée, ils se verront remettre un badge à leur nom par les services de sécurité et seront invités à présenter leur passeport ou une autre pièce d'identité. Il peut également leur être demandé une auto-déclaration (voir mesures de lutte contre la COVID-19).

Mesures de lutte contre la covid-19

Vous trouverez des informations sur les conditions à remplir en matière de vaccination pour pouvoir entrer et séjourner en France dans l'annexe 1 du présent document.

Les participants qui viennent d'un pays de la « zone orange » et qui ne sont pas vaccinés selon un schéma vaccinal reconnu par l'Union européenne doivent contacter le Secrétariat (par courriel envoyé à min.conf.italy2022@coe.int), afin d'éviter tout problème lors de leur voyage vers la France.

Les réunions dans les bâtiments du Conseil de l'Europe sont soumises aux règles suivantes :

- Auto-déclaration à remplir par les participants est disponible sur le lien suivant : <https://badge-request.coe.int/?frm=U6W7922o3gg4gjJ9>;
- Des kits Covid (comprenant un masque, un gel et un autotest) seront disponibles si nécessaire pour les participants au bureau d'accueil, le jour de leur arrivée;
- Le port du masque est fortement recommandé dans tous les locaux partagés, y compris les salles de conférence ; toutefois, au cours de leur prise de parole, les intervenants sont autorisés à retirer leur masque ;
- Des gestes barrières fondamentaux, tels que se laver les mains régulièrement, prendre les précautions d'usage lorsque l'on tousse ou éternue et respecter les règles de distanciation physique, doivent être respectés ;
- Conformément aux mesures de prévention de la covid-19 en vigueur au Conseil de l'Europe, vous devez vous isoler si vous présentez un quelconque symptôme. Vos coordonnées seront communiquées au service médical du Conseil de l'Europe pour la recherche de contacts s'il est établi que vous pourriez avoir été en contact avec une personne qui a plus tard été testée positive à la covid-19.

Visas

Les postes consulaires français ont été informés de la tenue de la conférence en vue de faciliter la délivrance de visas. Les délégations sont invitées à prendre contact avec le poste consulaire français responsable de leur pays. Les obligations de visa en fonction de la nationalité et du type de passeport sont précisées à l'annexe 2 du présent document.

Dispositions en matière de restauration

Le Café sera offert aux participants pendant les pauses de la conférence, en respectant les règles de distanciation sociale applicables.

Le déjeuner pour les Chefs de délégation du 1er avril sera offert par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

A cet égard, veuillez vous assurer de mentionner toute demande et/ou restriction diététique spécifique dans le formulaire d'inscription.

Informations pour les personnes qui participeront en ligne

Un lien vers la plateforme KUDO (qui permet l'interprétation simultanée) sera envoyé par courriel quelques jours avant la conférence à toutes les personnes qui se seront inscrites pour participer en ligne. Pour des raisons de sécurité, ce lien est strictement confidentiel et ne doit pas être partagé. Les participants sont encouragés à tester leur connexion avant la réunion. Des liens vers des tests de connexion vous seront envoyés en temps utile.

Si vous utilisez un ordinateur ou un PC portable pour vous connecter, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur **Google Chrome** (car KUDO ne fonctionne pas avec Safari, Internet Explorer et Edge) et de brancher votre portable sur le secteur.

Assurez-vous d'avoir une **bonne connexion internet** et, si possible, que personne n'utilise le réseau pour jouer ou diffuser en streaming pendant la réunion ; si vous vous connectez en WIFI, installez-vous le plus près possible de votre box internet.

Fermez toutes les autres applications (Outlook, notifications, etc.) et mettez votre téléphone en mode silencieux.

Lorsque vous vous connectez à KUDO, veuillez compléter le champ « Display Name » comme suit : **Pays** (si vous faites partie d'une délégation nationale) ou **Organisation** (si vous avez un statut d'observateur auprès du CDCPP), suivi de **Prénom** et **Nom de famille**.

Cela permettra à la personne qui préside la réunion de vous donner la parole de manière appropriée.

Il est fortement recommandé d'utiliser un **casque avec micro intégré**.

Si vous souhaitez envoyer un message écrit, utilisez l'onglet **Participants** pour envoyer un message à tous les participants ; utilisez l'onglet **Privé** pour voir qui est présent et/ou pour envoyer un message privé à un autre participant.

N'utilisez l'onglet **Opérateur** que si vous souhaitez contacter un technicien pour un problème technique.

Si l'écran se fige pendant la réunion, appuyez sur F5 pour rafraîchir la page ou quittez la session et revenez-y.

Vous ne pourrez activer votre micro et votre caméra que lorsque votre demande aura été acceptée par le modérateur. Vous devrez d'abord lui envoyer une demande en cliquant sur « Demander la parole ». Dès l'acceptation de votre demande, vous pourrez activer votre micro et votre caméra, mais pas avant.

Des tests de connectivité avec un technicien du Conseil de l'Europe seront organisés avant la conférence. Veuillez à assister à l'une des sessions de formation afin que tout se passe bien le jour de la conférence.

Des recommandations pour les personnes qui participeront à la réunion via KUDO seront aussi disponibles sur la page internet de la conférence.



Annexe 1

Vaccination requise pour entrer et séjourner en France

	Schéma vaccinal complet	Schéma vaccinal incomplet
Zone verte	Preuve d'un schéma vaccinal complet	(test PCR < à 72 heures ou antigénique < à 48 heures)
Zone orange ¹	Preuve d'un schéma vaccinal complet	(test PCR < à 72 heures ou antigénique < 48 heures et un motif impérieux pour le voyage en France, c'est-à-dire la lettre d'invitation nominale et la note verbale du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères confirmant le motif impérieux du voyage (fournie par le Conseil de l'Europe) <u>Remarque:</u> Les voyageurs peuvent être amenés à se soumettre à un test aléatoire à leur arrivée. Si le résultat du test s'avère positif, ils doivent s'isoler immédiatement selon les recommandations des autorités sanitaires françaises.

Pour entrer en France, les personnes sont considérées comme avoir un schéma vaccinal complet dans un des cas suivant :

- 28 jours après une unidose du vaccin Janssen;
- 7 jours après une deuxième dose des autres vaccins validés par l'Agence européenne des médicaments (EMA) (Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield);
- Pour les personnes qui ont reçu toutes les doses requises d'un vaccin autorisé par l'OMS mais pas encore validé par l'EMA, 7 jours après une dose complémentaire d'un vaccin ARN messager validé par l'EMA.

Depuis le 1^{er} février 2022, pour que leur schéma vaccinal reste reconnu comme complet, les personnes de 18 ans ou plus souhaitant entrer sur le territoire national doivent avoir reçu une **dose de vaccin à ARN messager complémentaire au plus tard 9 mois suivant l'injection de la dernière dose requise**.

Liens utiles

- Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères - COVID-19 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19>
- Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères - conseils par pays : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/
- Ministère français de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-deplacements-internationaux>
- Liste des pays classifiés en vert, orange ou rouge : <https://circulaire.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043618623/>

¹ Veuillez consulter le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19-deplacements-internationaux>

Annexe 2 - Visas pour entrer en France

Etats invités dont les ressortissants ont besoin d'un visa

Albanie	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques
Arménie	non nécessaire pour les passeports diplomatiques
Azerbaïdjan	non nécessaire pour les passeports diplomatiques
Bosnie-Herzégovine	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques
Géorgie	non nécessaire pour les passeports diplomatiques ou biométriques
République de Moldova	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques
Monténégro	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques
Macédoine du Nord	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques
Serbie	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou biométriques excepté ceux délivrés par la Direction de coordination serbe - <i>Koordinaciona uprava</i>
Turquie	non nécessaire pour les passeports diplomatiques, officiels/de service ou spéciaux
Ukraine	non nécessaire pour les passeports diplomatiques ou biométriques
Kazakhstan	non nécessaire pour les passeports diplomatiques

Pour plus de détails : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ai-je-besoin-d-un-visa>